

Eaux pluviales : Janzé anticipe les défis de demain

Ville de Janzé

Protéger l'eau en ville, c'est limiter l'impact de l'urbanisation sur une ressource à préserver.

Accompagnée par le bureau d'études Iao Senn, la ville de Janzé a lancé une étude concernant le zonage des eaux pluviales.

De quoi parle-t-on ?

Le zonage pluvial est un outil qui permet aux collectivités de formaliser leurs politiques de gestion des eaux pluviales et du ruissellement et il peut être intégré dans les documents d'urbanisme. Cette étude vise à définir les diverses actions à mener en vue de réduire le ruissellement d'eau de pluie et donc la pollution qui s'accumule dans les eaux pluviales récupérées par les réseaux d'assainissement. En effet, la pluie infiltrée au plus près de là où elle tombe, dans des sols non artificialisés ou perméables, contient peu de pollution et ne contribue pas à saturer les réseaux d'assainissement.

En résumé, dans un contexte de changements environnementaux (raréfaction de la ressource en eau, inondations...), le zonage pluvial répond à 2 objectifs principaux :

- **Intégrer la problématique des eaux pluviales dans l'aménagement du territoire en respectant au maximum le cycle de l'eau.**
- **Améliorer la gestion des eaux pluviales.**

Différents dispositifs et mesures peuvent être mis en œuvre, comme la conservation de surfaces non imperméabilisées pour favoriser l'infiltration des eaux pluviales, l'obligation d'infiltrer les eaux pluviales à la parcelle, la détermination d'un seuil maximal d'imperméabilisation...

Pourquoi c'est important ?

Il est nécessaire de passer d'une **logique de gestion de l'eau dans le tuyau et par le caniveau à une logique d'infiltration de l'eau, là où l'eau tombe** et partout où c'est possible (du parking à la cour de jardin du particulier). Le schéma de zonage eaux pluviales 2025 posera les ambitions de la commune dans ce domaine. Nos choix techniques régiront certaines règles de construction de bâtiments publics ou individuels ainsi que la voirie. C'est ainsi que depuis plusieurs années, **la ville de Janzé a favorisé les parkings sablés au détriment du tout bitume car ils permettent une meilleure infiltration de l'eau.** En Ille-et-Vilaine, seules 3% des masses d'eau sont en bon état écologique et 80% des cours d'eau ont fait l'objet d'artificialisation (origine agricole ou urbaine). Il est donc urgent d'agir concrètement.
